

EXAMEN CANADIEN SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION

L'**examen canadien sur l'exercice de la profession** confirme les connaissances professionnelles, en droit et en déontologie. Onze instances d'autoréglementation du génie et des sciences de la Terre au Canada se servent de l'examen canadien sur l'exercice de la profession qui est tenu à jour par l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques de l'Alberta (APEGA).

Tous ceux et celles qui demandent le titre professionnel d'ingénieur / géoscientifique (ing. / géosc.) doivent réussir cet examen canadien avant d'obtenir leur permis d'exercice.

Si vous avez réussi un examen sur l'exercice de la profession autre que l'examen canadien d'une autre instance d'autoréglementation du génie ou des sciences de la Terre, on pourrait vous dispenser de l'examen canadien sur l'exercice de la profession.

Si le Comité des admissions vous a assigné d'autres examens, veuillez passer ces examens avant de passer l'examen canadien.

On recommande fortement aux candidats et aux candidates de télésaisir et de lire le guide des candidats pour l'examen canadien sur l'exercice de la profession avant de s'inscrire à l'examen. Il contient des renseignements plus précis et il est optimisé pour l'impression.

Téléchargez le guide du candidat pour l'examen canadien sur l'exercice de la profession.

S'inscrire à l'examen canadien sur l'exercice de la profession

L'examen est offert en janvier, mars, juin, septembre et novembre. Pendant chaque session d'examen mensuelle, l'examen est offert à six reprises : une case horaire en avant-midi et une autre l'après-midi sur trois jours.

Au moment de vous inscrire, vous choisirez dans une liste votre date et votre emplacement préférés. De deux à trois semaines avant la date d'examen préférée que vous avez indiquée, vous recevrez un courriel de @getyardstick.com qui confirme la date, l'heure et l'endroit de votre examen et qui donne d'autres directives au besoin.

Emplacements au Nouveau-Brunswick : **Fredericton, Moncton et Saint John**

- Il pourrait y avoir d'autres emplacements Yardstick pour passer l'examen ailleurs au Canada.
- Service de surveillance d'examen virtuelle dans les endroits éloignés (*des frais additionnels pourraient s'appliquer*).

Écrire l'examen canadien sur l'exercice de la profession

L'examen est constitué de questions à choix multiple fondées sur la matière en six domaines. Vous avez deux heures et demie pour la compléter.

Matières abordées : [Programme d'études](#)

Matériel à étudier

On recommande deux manuels et plusieurs sites Web gratuits comme [matériel à étudier](#) pour se préparer à l'examen canadien sur l'exercice de la profession. On peut acheter les manuels sur le formulaire de demande d'inscription à l'examen canadien sur l'exercice de la profession de l'AIGNB (ci-joint).

Il y a également des tests pour s'exercer qui sont constitués de questions d'examens antérieurs pour vous aider à vous préparer à l'examen canadien sur l'exercice de la profession. Les tests de pratique vous donnent une rétroaction précise qui vous indique vos secteurs forts et faibles sur le plan de l'apprentissage. Pour vous servir au mieux de ces tests de pratique, nous vous recommandons d'en passer un au début de votre processus d'étude et un autre plus tard pour établir sur quels domaines vous devez continuer de vous concentrer.

Sur le [site des tests de pratique](#), on vend également une trousse de préparation à l'examen canadien qui comprend deux manuels et l'accès à des tests de pratique de 50 questions à un prix réduit.

Matériel à étudier propre au Nouveau-Brunswick

[Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique](#)

[Règlement administratif](#) en vertu de la [Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique](#)

[Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#) du Nouveau-Brunswick

Accommodements spéciaux

L'AIGNB peut répondre à des besoins particuliers découlant d'un état médical, y compris :

- une durée d'examen prolongée;
- des pauses supplémentaires;
- des salles d'examen à niveau réduit de distraction;
- une police de caractère plus grande.

Pour présenter une demande, envoyez un courriel à stamatia@apegnb.com pour obtenir les directives relatives aux accommodements spéciaux et les formulaires. Vous devez présenter les formulaires relatifs aux accommodements spéciaux avant la date limite d'inscription, sinon, on ne pourra vous accommoder.

Changement d'horaire et annulation

Pour fixer une autre date ou annuler votre examen avant la date limite d'inscription, faire parvenir un courriel à stamatia@apegnb.com. Une fois la date limite d'inscription à l'examen passée, les frais d'examen ne sont pas remboursables, sauf dans le cas de circonstances atténuantes telles qu'une urgence médicale ou une maladie, un décès dans la famille, une comparution en cour ou une obligation militaire.

Résultats d'examen

Pour réussir, il faut un résultat équivalent à au moins une note de 65. Si vous réussissez l'examen, vous ne recevrez pas de renseignements détaillés sur la répartition de la note. Soit on réussit l'examen, soit on y échoue selon le nombre de bonnes réponses – vous n'êtes pas pénalisé pour de mauvaises réponses. La mise en équivalence statistique garantit que les écarts quant à la difficulté des examens de chacune des sessions sont pris en considération pour assurer que tous les candidats et candidates qui passent l'examen sont traités équitablement.

Les résultats d'examen sont habituellement accessibles dans les 3 à 4 semaines. C'est l'AIGNB vous communiquera les résultats.

Si vous échouez à l'examen canadien sur l'exercice de la profession, l'AIGNB vous fera parvenir un rapport indiquant votre note et les domaines où vous avez été faible.

Politique en cas d'échec : Si vous échouez à l'examen canadien sur l'exercice de la profession à quatre reprises (à compter d'avril 2018), votre demande d'inscription sera retirée et vous devrez déposer une nouvelle demande d'adhésion.

(La politique ne s'applique pas rétroactivement, c'est-à-dire que si vous avez échoué à l'examen avant le mois d'avril 2018, ce ne sera pas compté contre vous.)

Sécurité de l'examen

Pour s'assurer de la validité de l'examen canadien sur l'exercice de la profession, l'APEGA et l'AIGNB ont recours à des techniques d'enquête de sécurité, telles que la détection statistique de collusion et des patrouilles contre le vol de contenu. Les demandeurs et les membres en bonne et due forme qui sont soupçonnés d'avoir triché ou qui commettent un vol de contenu feront l'objet d'une enquête.

La tricherie et le vol de contenu comprennent :

- la copie des réponses d'une autre personne pendant l'examen;
- la collaboration avec un autre candidat pour répondre aux questions pendant un examen;
- la diffusion de questions de l'examen avant, pendant ou après un examen (mémorisation, saisies d'écran, etc.);
- la diffusion de questions de tests de pratique protégées par droit d'auteur.

Aucun examen canadien sur l'exercice de la profession n'a été diffusé publiquement, sauf les questions des tests de pratique.

Toute copie de l'examen canadien sur l'exercice de la profession qui circule a été obtenue dans le cadre d'un vol de contenu. La tricherie et le vol de contenu entraînent des conséquences graves :

- les résultats d'examen peuvent être retenus;
- votre demande d'inscription peut être rejetée;
- les membres inscrits peuvent faire l'objet d'une enquête pour manque de professionnalisme.

Les candidats et candidates à l'adhésion et les membres inscrits sont obligés de signaler tout problème lié à la sécurité de l'examen dont ils ont connaissance, qu'il soit survenu avant, pendant ou après l'examen. On peut signaler les incidents de manière anonyme à l'adresse électronique examsecurity@apega.ca.

EXAMEN CANADIEN SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Demande d'inscription

Tous ceux et celles qui demandent de s'inscrire à l'examen doivent être membres stagiaires ou demandeurs de l'adhésion à l'AIGNB.

M. MME MX

NOM _____ DATE DE NAISSANCE _____ N° AIGNB _____
(AAAA/MM/JJ) (si on le connaît)

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE Cellulaire : _____ Domicile : _____ Travail : _____

COURRIER ÉLECTRONIQUE _____

EMPLACEMENT PRÉFÉRÉ POUR L'EXAMEN
<input type="checkbox"/> Fredericton
<input type="checkbox"/> Moncton
<input type="checkbox"/> Saint John
<input type="checkbox"/> Autre (sous réserve d'approbation)
.....
<input type="checkbox"/> Surveillance d'examen virtuelle à distance (sous réserve d'approbation)

DATE D'EXAMEN PRÉFÉRÉE (sous réserve de la disponibilité de places à l'emplacement d'examen)							
Année	Mois	Jour (en choisir un seul)			Moment de la journée (en choisir un)		Date limite de demande
2019	Septembre	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 12 juillet 2019
2019	Novembre	<input type="checkbox"/> 25	<input type="checkbox"/> 26	<input type="checkbox"/> 27	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 11 octobre 2019
2020	Février	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 16 décembre 2019
2020	Avril	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 28 février 2020
2020	Juin	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 1 ^{er} mai 2020
2020	Septembre	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 16	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 17 juillet 2020
2020	Novembre	<input type="checkbox"/> 23	<input type="checkbox"/> 24	<input type="checkbox"/> 25	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi	Le 9 octobre 2020

REMARQUE :

- Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. Les candidats et candidates qui demandent un report à la prochaine session d'examen, annulent après la date limite ou omettent d'écrire l'examen ne seront pas remboursés, pas plus qu'un crédit ne sera reporté sur la prochaine session d'examen.
- De deux à trois semaines avant la date d'examen préférée que vous avez indiquée, vous recevrez un courriel de @getyardstick.com qui confirme la date, l'heure et l'endroit de votre examen et qui donne d'autres directives au besoin.
- Toute question relative aux réservations devrait être adressée à Yardstick – highstakes@getyardstick.com.

FRAIS

COÛT (TVH comprise)

Examen canadien sur l'exercice de la profession 264,50 \$

Manuels recommandés :

Canadian Professional Engineering & Geoscience: Practice & Ethics 132,25 \$

Practical Law of Architecture, Engineering, & Geoscience – Canadian Edition 132,25 \$

PAIEMENT TOTAL _____ \$

PAIEMENT

- Paiement en ligne www.apegnb.com N° de RÉF. :
- Transfert électronique Interac à info@apegnb.com Nom de l'employeur :
- Dépôt direct de l'employeur
- Chèque à l'ordre de l'AIGNB (ci-joint)



Signature Date

ENREGISTRER Imprimer, signer, numériser et envoyer par courrier électronique à stamatia@apegnb.com

RÉSERVÉ AU BUREAU	Surv. virt. O N	SURVEILLANT D'EXAMEN : _____ ASSOCIATION : _____	EMPLACEMENT	RÉUSSITE ÉCHEC
-------------------	--------------------	---	-------------	----------------